

Paris, 4 December 2006

AMF warns the public about Mr Robert Ménard

The French securities regulator, Autorité des Marchés Financiers (AMF), is warning the public about the activities of a certain Robert Ménard, who claims to be a financial consultant.

The AMF warns investors that it has not received an application to authorise the "high-yield" and "guaranteed capital" investments proposed by Mr Ménard.

Consequently, Mr Ménard is not authorised to canvass for business or advertise, and the AMF urges prospective investors to treat any such approach with the utmost caution.

The AMF has forwarded the information it has on Mr Ménard to the Paris prosecutor's office.

Paris, le 4 décembre 2006

MISE EN GARDE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS CONTRE LES ACTIVITÉS DE M. ROBERT MENARD

L'AMF attire l'attention du public français sur les activités de M. Robert MENARD qui se présente comme consultant financier.

L'AMF signale que les propositions d'investissement « à rendement élevé » et « à capital protégé » présentées par M. Robert MENARD n'ont fait l'objet d'aucune demande d'autorisation auprès de l'AMF.

Par conséquent, tout démarchage et toute publicité émanant de M. Robert MENARD sont interdits et l'AMF recommande la plus grande prudence aux investisseurs sollicités.

L'AMF a transmis les éléments qu'elle détient sur M. Robert MENARD au Parquet de Paris.